

Informations de base

2025/0358(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Création des portefeuilles européens d'identité numérique pour les entreprises

Subject

1.20.05 Accès du public à l'information et aux documents, relations avec l'administration
1.20.09 Protection de la vie privée et des données
2.80 Coopération et simplification administratives
3.30.05 Communications électroniques et mobiles, services cryptés
3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques
3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet
3.45.05 Politique de l'entreprise, commerce électronique, service après-vente, distribution
4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur
4.60.08 Sécurité des produits et des services, responsabilité du fait du produit


En attente de la décision de la commission parlementaire

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	HEINÄLUOMA Eero (S&D)	18/12/2025
	Rapporteur(e) fictif/fictive WALSMANN Marion (EPP) DISDIER Mélanie (Pfe) KOLS Rihards (ECR) LØKKEGAARD Morten (Renew) BOESELAGER Damian (Greens/EFA)	
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	CIFROVÁ OSTRIHOŇOVÁ Veronika (Renew)	16/02/2026
JURI Affaires juridiques	VOSS Axel (EPP)	12/01/2026

	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Commission pour l'évaluation budgétaire	Rapporteur(e) pour l'évaluation budgétaire	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Réseaux de communication, contenu et technologies	VIRKKUNEN Henna	
Comité économique et social européen			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
19/11/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0838 	Résumé
19/01/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

Prévisions	
19/10/2026	Date indicative de la séance plénière, 1ère lecture



Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/0358(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 294-p7-ac Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	ITRE/10/04583

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE785.244	01/04/2026	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2025)0838 	19/11/2025	Résumé
Document annexé à la procédure	SWD(2025)0837 	19/11/2025	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2025)0838	03/03/2026	
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2025)0838	06/03/2026	
Contribution	NL_SENATE	COM(2025)0838	10/03/2026	
Contribution	CZ_CHAMBER	COM(2025)0838	23/03/2026	
Contribution	RO_SENATE	COM(2025)0838	31/03/2026	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur**Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions**

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
CIFROVÁ OSTRIHOŇOVÁ Veronika	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	14/04/2026	Association of Finnish Cities and Municipalities
CIFROVÁ OSTRIHOŇOVÁ Veronika	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	26/03/2026	Hanbury Strategy and Communications Limited
ANGEL Marc	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	24/03/2026	DIGITALEUROPE
ANGEL Marc	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	IMCO	24/03/2026	SMEunited aisbl

HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	24/03/2026	Kansaneläkelaitos
CIFROVÁ OSTRIHOŇOVÁ Veronika	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	23/03/2026	Permanent Representation of the Czech Republic to the EU
CIFROVÁ OSTRIHOŇOVÁ Veronika	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	20/03/2026	Permanent Representation of Slovakia to the EU
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	19/03/2026	European Digital Identity Roundtable (EDIR)
CIFROVÁ OSTRIHOŇOVÁ Veronika	Rapporteur(e) pour avis	IMCO	17/03/2026	DIGITALEUROPE
WALSMANN Marion	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	12/03/2026	Schwarz-Gruppe
WALSMANN Marion	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/03/2026	The European Digital Payments Industry Alliance
WALSMANN Marion	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/03/2026	Ständige Vertretung Deutschlands bei der EU
WALSMANN Marion	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	11/03/2026	MEDEF
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	11/03/2026	Namirial S.p.A.
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	10/03/2026	European Commission
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	09/03/2026	The European Digital Payments Industry Alliance (the EDPIA)
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	04/03/2026	Medef
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	04/03/2026	Permanent Representation of Estonia to the EU
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	04/03/2026	European Commission
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	04/03/2026	Digital Europe
WALSMANN Marion	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	04/03/2026	Europäische Kommission
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	03/03/2026	Sage Group
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	03/03/2026	German Federal Chamber of Notaries
WALSMANN Marion	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	26/02/2026	Estnische Digitalministerin Liisa-Ly Pakosta
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	26/02/2026	Estonian Ministry of Justice and Digital Affairs
WALSMANN Marion	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	25/02/2026	GLEIF
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	25/02/2026	Federation of German Industries (BDI)
LØKKEGAARD Morten	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	25/02/2026	DOCUSIGN, INC
WALSMANN Marion	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	24/02/2026	DOCUSIGN, INC
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	24/02/2026	DOCUSIGN, INC
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	18/02/2026	Danish Permanent Representation
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	17/02/2026	European Association of Craft, Small and Medium-Sized Enterprises (SME United)
WALSMANN Marion	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	16/02/2026	DATEV eG
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	12/02/2026	GLEIF

HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	12/02/2026	DATEV
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	06/02/2026	European Commission
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	05/02/2026	Elinkeinoelämän keskusliitto (EK)
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	03/02/2026	Kuntaliitto
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	02/02/2026	Valtiovarainministeriö
WALSMANN Marion	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	26/01/2026	Bitkom e.V.
WALSMANN Marion	Rapporteur(e) fictif/fictive	ITRE	26/01/2026	BDI
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e)	ITRE	14/01/2026	Permanent Representation of Finland to the EU

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
MÜLLER Piotr	22/04/2026	Bistoncini Partners Federation of European Business Information Services
MANDL Lukas	09/04/2026	Österreichische Notariatskammer
NIEBLER Angelika	31/03/2026	DATEV eG
NIEBLER Angelika	30/03/2026	Namirial S.p.A.
NIEBLER Angelika	05/03/2026	DIGITALEUROPE
GEIER Jens	18/02/2026	Bundesnotarkammer

Création des portefeuilles européens d'identité numérique pour les entreprises

2025/0358(COD) - 19/11/2025 - Document de base législatif

OBJECTIF : créer les portefeuilles numériques européens afin de rationaliser et de sécuriser les interactions entre les entreprises et les autorités publiques dans toute l'UE.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen statue conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : la volonté actuelle de simplification et de numérisation est inscrite dans l'agenda politique de l'Union. L'agenda stratégique de l'UE pour 2024-2029 et la boussole de la compétitivité de la Commission soulignent tous deux l'urgence de réduire les charges administratives, avec des objectifs explicites de réduction de 25 % des charges globales et de 35% pour les PME.

Les rapports Draghi et Letta identifient la fragmentation et la complexité administrative comme des obstacles majeurs à la compétitivité de l'Europe, tandis que le discours sur l'état de l'Union 2025 de la présidente von der Leyen a clairement indiqué que les barrières internes continuent de gêner davantage les opérateurs économiques que les barrières externes. En mars et juin 2025, le Conseil européen a réaffirmé la nécessité d'une «simplicité dès la conception» et, début 2025, la Commission a explicitement identifié la création de portefeuilles numériques européens pour les entreprises comme la pierre angulaire d'une Europe plus simple et plus rapide.

La proposition relative aux **portefeuilles numériques européens** s'appuie sur l'écosystème mis en place au sein du cadre européen pour l'identité numérique (EUDI) - règlement (UE) n° 910/2014 relatif à l'identification électronique et aux services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2024/1183 - et il le développe. Les portefeuilles électroniques européens pour les entreprises visent à compléter le cadre EUDI en offrant des fonctionnalités adaptées aux besoins des organismes du secteur public et des opérateurs économiques, notamment la gestion numérique des droits de représentation et des mandats, ainsi qu'un canal sécurisé pour l'échange de documents officiels et d'attestations, soutenu par un répertoire commun.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre plus large du «**paquet omnibus dans le domaine du numérique**» visant à simplifier les règles de l'UE afin de rendre l'économie de l'UE plus compétitive et plus prospère en rendant les activités commerciales dans l'UE plus simples, moins coûteuses et plus efficaces.

CONTENU : la proposition relative aux portefeuilles électroniques européens répond à la demande de simplification en poursuivant les objectifs spécifiques suivants:

- **réduire les charges administratives**, rationaliser les processus de conformité et améliorer la prestation de services;
- garantir que les opérateurs économiques et les organismes du secteur public aient accès à une **identification numérique sécurisée et fiable** au-delà des frontières, répondant aux besoins et à la demande des utilisateurs.

En particulier, elle :

- établit un cadre pour la fourniture de portefeuilles électroniques européens;
- établit le **principe d'équivalence**, en conférant aux actions et transactions effectuées au moyen d'un portefeuille électronique européen un effet juridique équivalent à celui des actions et transactions effectuées légalement en personne, sur papier ou par tout autre moyen ou processus jugé conforme aux exigences légales, administratives ou procédurales applicables;
- établit des règles pour la **délivrance des données d'identification** des titulaires de portefeuilles électroniques européens aux fins de l'identification des opérateurs économiques et des organismes du secteur public;
- établit le **répertoire numérique européen** qui sera géré et tenu à jour par la Commission;
- désigne l'**identifiant unique européen (EUID)**, tel qu'établi et régi par la directive (UE) 2017/1132, comme identifiant unique pour les titulaires de portefeuilles électroniques européens, et établit un identifiant unique similaire pour les titulaires de portefeuilles électroniques européens qui ne disposent pas de l'identifiant unique européen;
- établit le mécanisme de **notification** dans le cadre duquel les fournisseurs de portefeuilles électroniques européens seront désignés;
- définit les **obligations** des organismes du secteur public concernant les portefeuilles électroniques européens;
- fournit un cadre pour la **supervision** des entités de l'Union, lorsque ces organismes du secteur public fournissent des portefeuilles européens pour les entreprises;
- établit la possibilité de reconnaître les **systèmes développés dans des pays tiers** offrant des fonctionnalités équivalentes à la proposition lorsque les conditions pertinentes garantissent un niveau comparable de confiance, de sécurité et d'interopérabilité. Cette approche permet à l'UE de faciliter les échanges mondiaux fiables avec des partenaires non-membres de l'UE tout en maintenant les normes élevées de l'Union en matière d'identité numérique, d'authentification et d'intégrité des données.

Enfin, il convient d'ajouter que l'utilisation des portefeuilles numériques européens sera **volontaire**. L'accès aux services publics et privés, l'accès au marché du travail et la liberté d'exercer une activité économique ne seront en aucun cas restreints ou rendus défavorables pour les personnes physiques qui n'utilisent pas les portefeuilles numériques européens. Il restera possible d'accéder aux services publics et privés par d'autres moyens d'identification et d'authentification existants.